

# Direction Interrégionale de la Mer Sud-Atlantique

SECRÉTARIAT D'ÉTAT  
CHARGÉ DE LA MER  
ET DE LA BIODIVERSITÉ

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



*Présentation à la Forestière au Cap-Ferret le 5 avril 2024*





## La sécurité à la navigation

  
TÉMOIN OU VICTIME  
D'UNE URGENCE EN MER ?  
CONTACTEZ LE

# 196

Numéro gratuit - 24h/24

## La sécurité à la navigation

### La sécurité de la navigation au large des côtes françaises repose :

- sur le service des Phares et Balises, chargé de la mise en oeuvre et de l'entretien de la signalisation maritime
  - => baliser des chenaux permettant une navigation en sécurité
  - => baliser les principaux dangers (hauts fonds, épaves...)
  - => veiller au bon fonctionnement des aides à la navigation maritimes (ANM)
  - => transmettre l'information nautique pour l'émission d'avis urgents aux navigateurs
  - => veiller à la conformité des aides



## La sécurité à la navigation

### La sécurité de la navigation au large des côtes françaises repose :

- *sur les centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS)*
    - => *des missions de renseignement de sécurité maritime : informer et alerter*
    - => *des missions de sauvetage et d'assistance : assurer la coordination des moyens disponible*
    - => *des missions de surveillance : détecter, alerter, dissuader, sanctionner*
- Ces deux entités relèvent des directions interrégionales de la mer (DIRM), services déconcentrés de l'État chargés de mettre en oeuvre les politiques publiques dans le domaine de la mer.*





## Rappels historiques

- Ancien Régime : les feux et le balisage des côtes françaises sont gérés par divers organismes privés ou publics ce qui pose des problèmes en tant de guerre
- Révolution française : création d'un service unique national de signalisation maritime en 1792
- Devant l'accroissement du trafic maritime, Napoléon 1er souhaite un programme de balisage des côtes françaises et un service de surveillance performant. Il crée à cette fin le 7 mars 1806 par décret le Service des Phares et Balises, cette nouvelle administration étant rattachée à la Direction des Ponts et Chaussées dépendant du Ministère de l'Intérieur



## Rappels historiques

- Création de la Commission des Phares en 1811 : pilotage du service
- Aujourd'hui, le service des Phares et Balises est rattaché à la Direction Générale des Affaires Maritimes, de la Pêche et de l'Aquaculture

**SUIVEZ L'ACTUALITÉ  
DES POLITIQUES  
PUBLIQUES  
DE LA DGAMPA SUR :**  
[www.mer.gouv](http://www.mer.gouv)





## Définir les normes relatives à la sécurité, la sûreté et l'exploitation des navires

*Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer  
(Safety Of Life At Sea) :*

- Créée en 1914 suite au naufrage du Titanic
- Administrée par les Nations Unies via l'Organisation Maritime Internationale (OMI)
- Adoptée en 1974, elle est entrée en vigueur le 25 mai 1980
- Les principes et les enjeux de la signalisation maritime sont traités en 3 points dans son chapitre V, règle 13



## Les missions de compétences régaliennes (application de la Convention)

*« Chaque gouvernement contractant s'engage à fournir, dans la mesure où il le juge possible et nécessaire, soit individuellement soit en coopération avec d'autres gouvernements contractants, toute aide à la navigation requise en fonction du volume du trafic et du degré de risque »*

=> Fournir des aides à la navigation : création, modification et suppression





## Les missions de compétences régaliennes (application de la Convention)

*« Par souci d'uniformité, les gouvernements contractants s'engagent à tenir compte des recommandations et directives internationales (\*) lorsqu'ils mettent en place des aides à la navigation »*

=> Suivre les recommandations internationales : contrôle de conformité des aides à la navigation

*(\*) : Association Internationale de  
Signalisation Maritime (AISM)*





## Les missions de compétences régaliennes (application de la Convention)

*« Les gouvernements contractants s'engagent à prendre des dispositions pour que les renseignements relatifs aux aides à la navigation soient portés à la connaissance de tous les intéressés »*

=> Informer sur l'état du système d'aides à la navigation : information nautique





## Les missions à caractère opérationnel

- Entretenir les aides à la navigation : maintenance préventive
- Dépanner les aides à la navigation : maintenance curative
- Développer et adapter les aides à la navigation : concevoir, construire et moderniser
- Faire évoluer les systèmes de balisage en fonction des besoins (densité du trafic, évolutions hydrosédimentaires...)



SECRETARIAT D'ÉTAT  
CHARGÉ DE LA MER  
ET DE LA BIODIVERSITÉ

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# Direction Interrégionale de la Mer Sud-Atlantique

## Les missions à caractère opérationnel



## Les missions à caractère opérationnel

### Mais aussi...

- La gestion du patrimoine des Phares et Balises : conservation, promotion, valorisation et transmission aux générations futures
- La gestion des stocks du matériel de lutte contre les pollutions maritimes (POLMAR-Terre)





SECRETARIAT D'ÉTAT  
CHARGÉ DE LA MER  
ET DE LA BIODIVERSITÉ

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Direction Interrégionale de la Mer Sud-Atlantique

## Les missions à caractère opérationnel



La gestion du patrimoine des Phares et Balises



La gestion des stocks



Conférence Vendredi 5 Avril 2024



## Principes généraux de la signalisation maritime



- Lorsqu'un trafic conséquent est identifié entre deux zones, au moins une route maritime est sécurisée par une signalisation adéquate, adaptée au type et à la densité de la navigation
- Le dispositif de balisage doit respecter les normes internationales en vue de sa bonne compréhension et de son bon usage par un marin étranger à la zone de navigation
- Un trop grand nombre d'aides peut engendrer un risque de confusion
- L'objectif est de sécuriser des routes maritimes identifiées et non de signaler tous les dangers d'un plan d'eau
- Les informations données par la signalisation maritime sont destinées à aider le navigateur et ne sont pas contraignantes pour le choix de sa route. Il reste le seul responsable
- L'absence d'aide est préférable à une aide peu fiable ou peu identifiable pouvant donner une information erronée

## Les différentes classifications du balisage

- Les établissements de signalisation maritime (ESM)

Les ESM sont des marques de balisage à usage permanent de sécurité maritime générale, **indispensables au regard des évaluations des risques et du trafic dans** une zone de navigation.

- Les aides à la navigation de complément (ANC)

Une aide à la navigation est une ANC si elle ne réunit pas l'ensemble des critères qualifiant un ESM. Les ANC ne sont pas **indispensables au regard des évaluations des risques et du trafic. Elles complètent et renforcent le balisage ESM.**

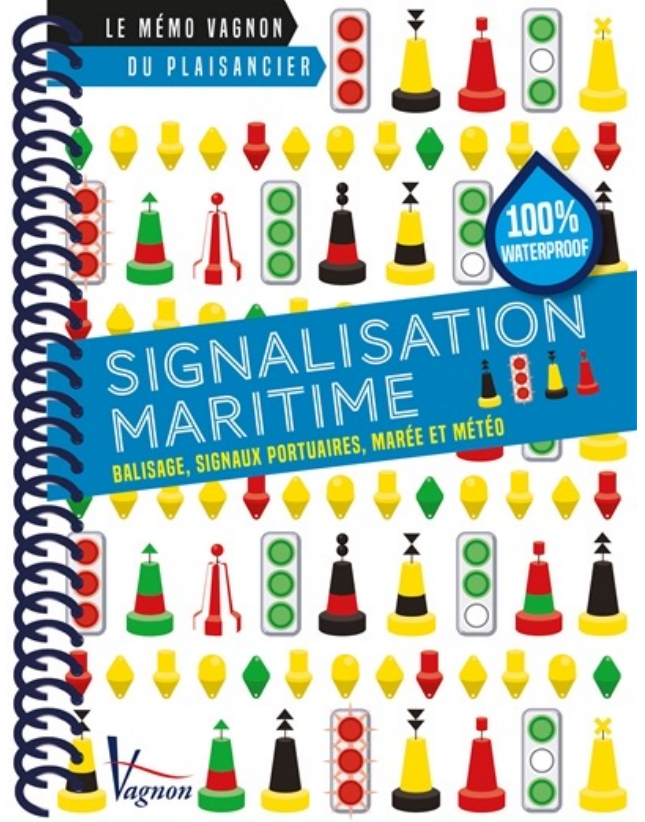
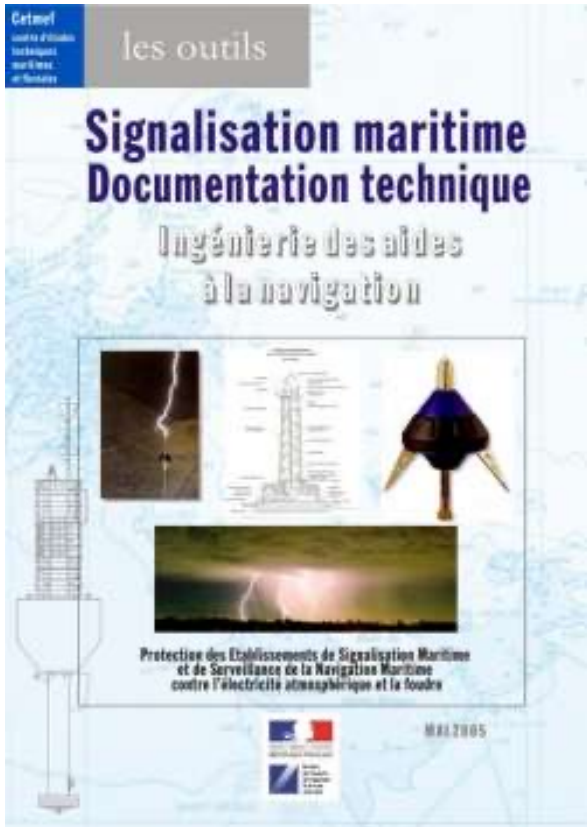
- Les autres balisages: Les marques de balisage qui ne sont pas des aides à la navigation maritimes (balisage de plage, signaux de trafic portuaires, bornage des concessions de cultures marines de type perche ou ballon de flottaison etc.







## Les différentes classifications du balisage





# Direction Interrégionale de la Mer Sud-Atlantique

## Impact sur la navigation maritime ?

Pour le savoir  
**Consultez, le plus en amont possible, le service des Phares et Balises compétent**

Selon votre projet, l'instruction d'un dossier de Création, Modification et Suppression (CMS) d'aides à la navigation maritime peut être **obligatoire**. Pour la façade maritime Sud-Atlantique, l'ensemble de cette démarche est traité par la Direction interrégionale de la mer (DIRM) Sud-Atlantique.

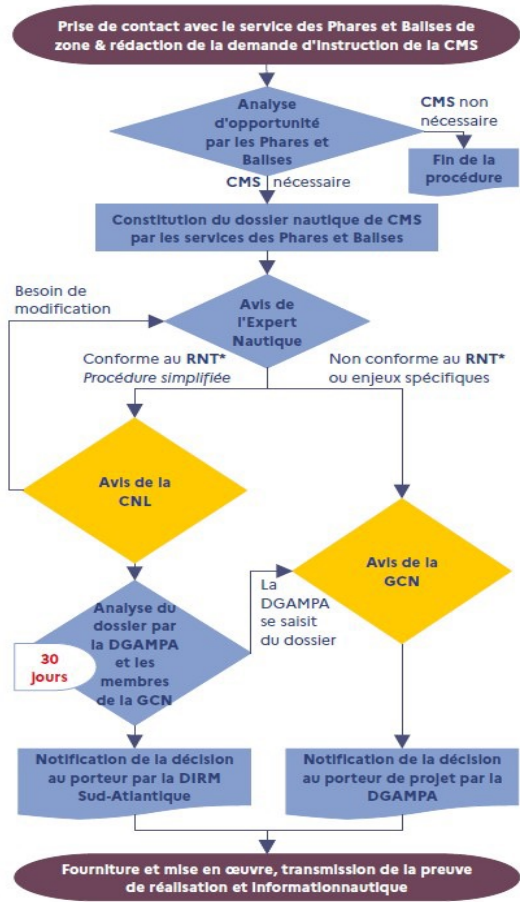
Le formulaire de demande de procédure CMS est téléchargeable sur son site internet :  
<https://www.dirm.sud-atlantique.developpement-durable.gouv.fr>  
Rubrique "Sécurité maritime" / "La signalisation maritime"

**Délai d'instruction**  
Comptez **6 mois** du début de l'instruction de la demande à la notification de la décision.

**Façade Sud-Atlantique**  
Bordé par le Golfe de Gascogne, la façade maritime Sud-Atlantique s'étend de la frontière franco-espagnole à la Sèvre Niortaise et se prolonge en mer jusqu'aux limites de la zone économique exclusive française.

## LES ACTEURS de la procédure CMS

- Porteur de projet**
- Direction Interrégionale de la mer (DIRM) Sud-Atlantique** – service des Phares et Balises
- Direction Générale des Affaires Maritimes, de la Pêche, et de l'Aquaculture (DGAMPA)**
- Expert Nautique national** de la DGAMPA émet un avis au regard de la sécurité maritime
- Commission Nautique Locale (CNL)** : instance consultative locale, organisée par la Direction Départementale des territoires et de la Mer (DDTM) du département concerné.
- Grande Commission Nautique (GCN)** : instance consultative nationale organisée par la Direction Générale des Affaires Maritimes, de la Pêche, et de l'Aquaculture (DGAMPA).



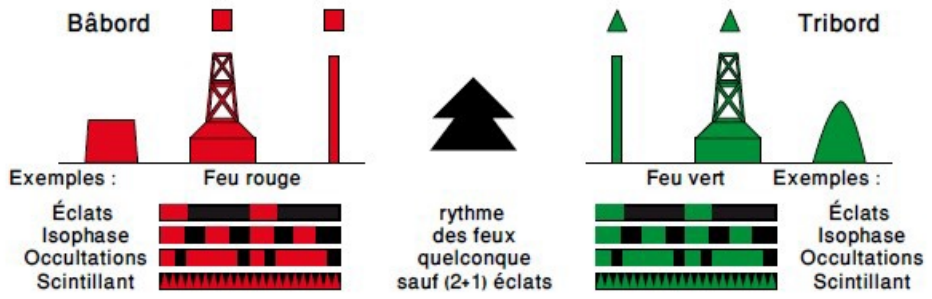
\* RNT : Référentiel Nautique et Technique

- Références réglementaires**
- Décret n° 2017-1653 du 30 novembre 2017 relatif à la signalisation maritime, NOR : TRAT1623547D
  - Arrêté du 10 décembre 2021 modifiant l'arrêté du 30 novembre 2017 portant définition du système de balisage maritime et de son référentiel nautique et technique, NOR : TRAT1625139A
  - Arrêté du 30 novembre 2017 relatif au traitement des dossiers de signalisation maritime, NOR : TRAT1623548A
  - Décret n°2020-1193 du 29 septembre 2020 portant modification du décret n°86-606 du 14 mars 1986 relatif aux commissions nautiques, NOR : MERT2007532D.
- L'ensemble de ces textes est consultable sur Légifrance :  
<https://www.legifrance.gouv.fr/>



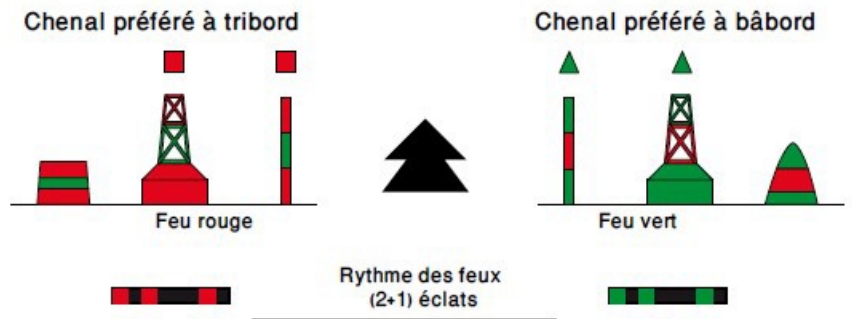
## Les marques de signalisation maritimes 1

### MARQUES LATÉRALES



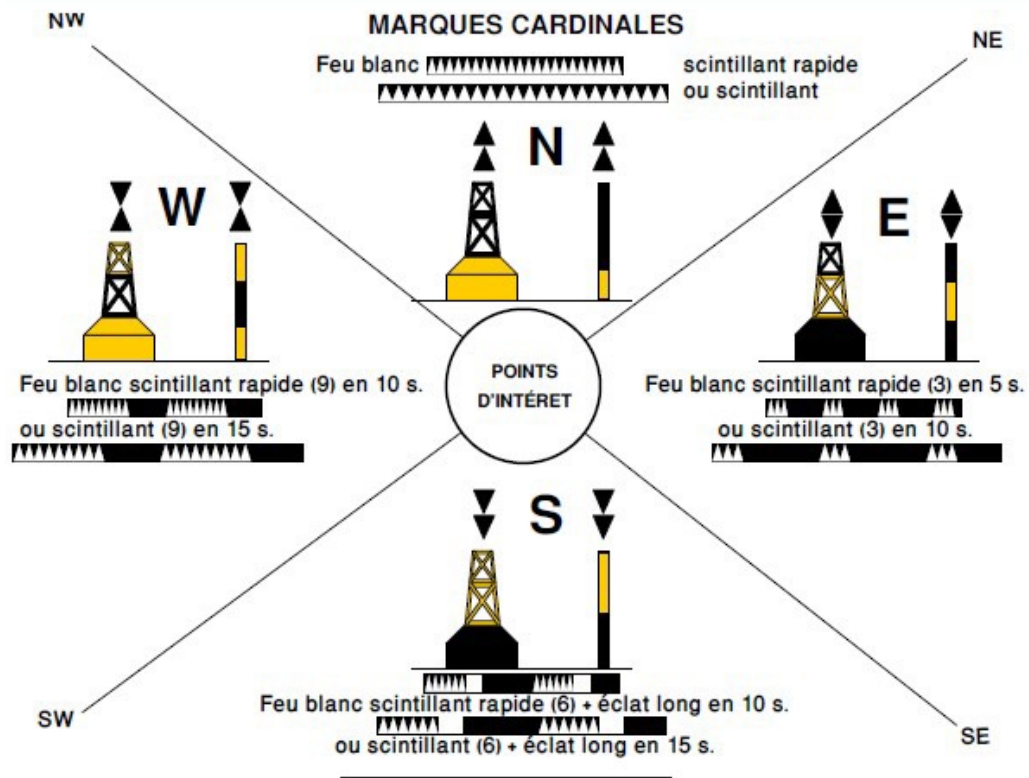
### CAS PARTICULIER

#### Marques indiquant une division du chenal





## Les marques de signalisation maritimes 2







## Les marques de signalisation maritimes 3

**BOUÉE D'ÉPAVE**  
en cas d'urgence

Feu bleu et jaune  
Feu à éclats  
alternatif  
bleu et jaune

**DANGER ISOLÉ**

Feu blanc à  
éclats groupés  
par deux

**MARQUES SPÉCIALES**

Feu Jaune  
Rythme quelconque  
autre que ceux prévus  
pour les feux blancs

**MARQUES D'EAUX SAINES**

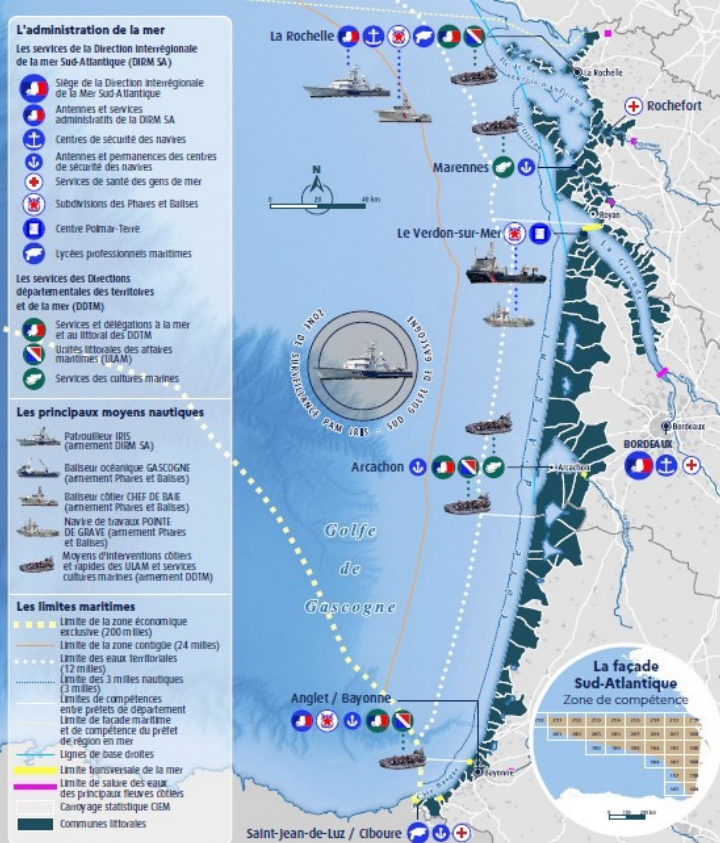
Feu blanc  
Isophase  
Occultations  
Éclats long  
ou lettre Morse A

## Le service des Phares et Balises en quelques chiffres...



- 3 subdivisions : La Rochelle, Le Verdon-Sur-Mer et Anglet
- Une unité de signalisation maritime au siège de la DIRMSA à Bordeaux
- Environ 40 agents
- 1 baliseur océanique, 2 vedettes de travail, 1 barge de travail
- Environ 1100 aides à la navigation maritimes (phares, feux bouées, espars...)
- 11 phares classés ou inscrits MH dont Cordouan inscrit au patrimoine mondial de l'Humanité
- 7 phares en activité ouverts au public (600 000 visiteurs par an)

## Le service des Phares et Balises en quelques chiffres...



**Le service des**  
**Phares et**  
**Balises de la**  
**DIRM SA**



## Les phares de la façade Sud-Atlantique



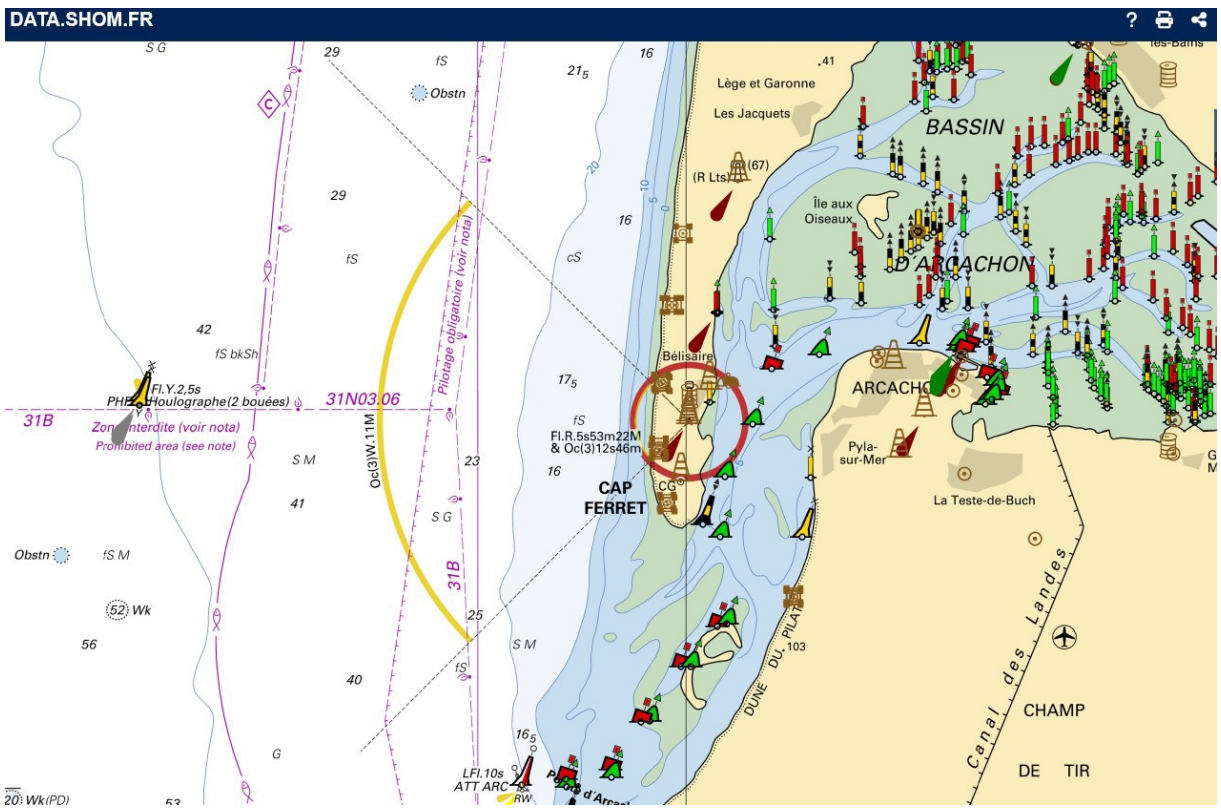
□ Cartographies disponibles sur le site internet de la DIRM SA

***<https://www.dirm.sudatlantique.developpementdurable.gouv.fr/cartotheque-de-lafacade-sud-atlantique-a512.html>***





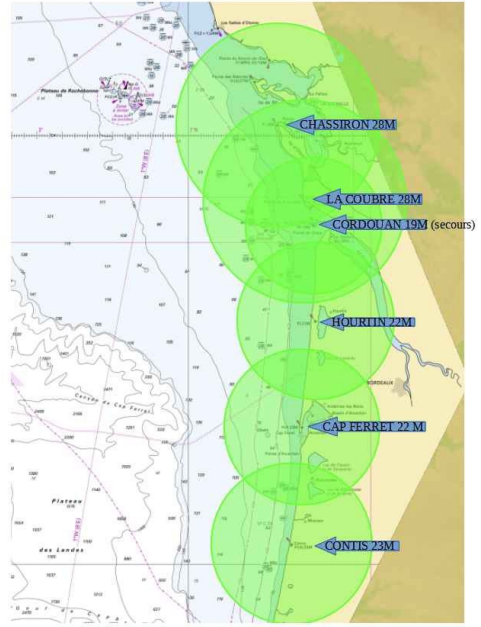
## Le phare du Cap-Ferret



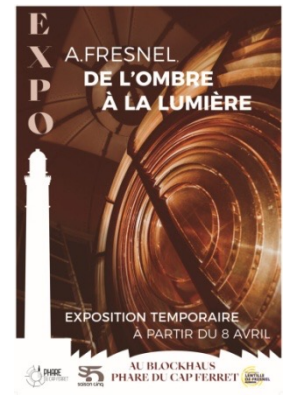
## Le phare du Cap-Ferret : un phare d'atterrissage



CARTE DES FEUX D'ATTERRISSEMENT  
SECTEUR LE VERDON-sur-MER DIRM SA



Source : fond de carte data.shom





## Le phare du Cap-Ferret : caractéristiques

- ❑ Bâti en 1839-1840, dynamité en août 1944, le phare est reconstruit de 1946 à la fin de 1947
- ❑ Taille 53 m (62 m au dessus de la mer)
- ❑ 258 marches
- ❑ Feu principal : tout horizon, 22 M, rouge à éclat (1 toutes les 5 s), 250 W
- ❑ Feu de secours: tout horizon, 13 M, rouge à éclat (1 toutes les 5 s), DELV1 (15 W)
- ❑ Feu auxiliaire : à secteur, 13 M, blanc à occultations (3 toutes les 12s), DELV1 (11 W)
- ❑ Télécontrôle SERPE (état des feux, tensions, démarrage des groupes etc.)





## Le phare du Cap-Ferret : caractéristiques



# Le phare du Cap-Ferret



## Les types d'aides à la navigation maritimes du bassin d'Arcachon







# Direction Interrégionale de la Mer Sud-Atlantique

## Les types d'aides à la navigation maritimes du bassin d'Arcachon





SECRETARIAT D'ÉTAT  
CHARGÉ DE LA MER  
ET DE LA BIODIVERSITÉ

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Direction Interrégionale de la Mer Sud-Atlantique

## Les types d'aides à la navigation maritimes du bassin d'Arcachon







SECRETARIAT D'ÉTAT  
CHARGÉ DE LA MER  
ET DE LA BIODIVERSITÉ

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Direction Interrégionale de la Mer Sud-Atlantique

Merci de votre attention, fin de la présentation, place aux questions

